



Un avocat accordé par le BAJ ne répond plus

Par **kawane**, le **08/10/2015** à **19:05**

Bonjour,

J'ai obtenu une demande d'aide juridictionnelle pour une affaire de travail non rémunéré.

Le jugement est passé, et mon adversaire (ex employeur) est condamné à me verser une somme importante.

Celui ci ayant déposé le bilan de sa société entre temps, je dois apparemment engager de nouvelles procédure via une reconnaissance ad'hoc ou autre.

Le problème est que mon avocat, qui m'a il y'a quelques semaines, signifié qu'il avait des problèmes familiaux, ne répond plus aux appels, et a apparemment disparu de son cabinet.

Je pense que la procédure est suffisamment technique pour que j'ai besoin (ayant 28ans et étant extrêmement néophyte) de me faire assister d'un avocat, que dois-je faire ?

Merci pour vos réponses